

République Française
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2017 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 18 janvier 2017

Date d'affichage : 18 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du dix-huit janvier deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Monsieur GUILLET Vincent ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;

Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène.

Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, DEMINGUET Éric et BRETON Raphaël.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Monsieur BRIQUET Alain, Adjoint (adonné pouvoir à Monsieur GUILLET Vincent) et Monsieur HENRY Damien (a donné pouvoir à Monsieur POIRIER Mathieu).

Secrétaire : Monsieur POIRIER Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Acquisitions foncières / Rue de l'Étang
- 2°) Gal Sud-Mayenne / Adhésion des Communes de CHÉRANCÉ et de SAINT-POIX
- 3°) Voirie communale / Réfection du chemin de La Guerche
- 4°) Réhabilitation de la salle de l'Étang / Sanitaires
- 5°) Effacement des réseaux / Rue de l'Avenir
- 6°) Miroirs de signalisation / Rue Relais des Diligences
- 7°) Accessibilité Handicapés / Garde-corps école publique

Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2017-001 : ACQUISITIONS FONCIÈRES - RUE de l'ÉTANG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération n°DCM2016-043 en date du 24 mars 2016, il a été décidé l'acquisition d'un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes du Pays de CRAON, situé rue de l'Étang, jadis appartenant aux Consorts BRIQUET.

L'achat de ce bâtiment entre dans le cadre d'une réflexion de la part des Élus de créer un éventuel nouvel espace et de redynamiser la zone, située en plein bourg.

Ce bâtiment était, initialement, entouré de 4 parcelles de terrain, cadastrées AC 127, AC 237, AC 364 et AC 492.

Les parcelles AC 127 (597 m²), AC 237 (29 m²) et AC 364 (534 m²) sont proposées en totalité à la vente et la parcelle AC 492 à hauteur de 1 198 m², ce qui représente un total de 2 358 m².

À noter que les parcelles AC 127 et AC 364 sont déjà viabilisées.

Les consorts BRIQUET, a qui, appartiennent ces 4 parcelles, proposent un prix de vente T.T.C de 10€00 du m².

Monsieur le Maire pose alors la question au Conseil Municipal de savoir si la Commune doit acquérir l'ensemble des 4 parcelles ou bien seulement une partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'exception du pouvoir donné à Monsieur GUILLET Vincent par Monsieur BRIQUET Alain* (membre des Consorts BRIQUET) :

DÉCIDE d'acquérir la totalité des parcelles mentionnées pour un total d'environ 2 358m²;

ACCEPTE le prix de vente proposé par les Consorts BRIQUET de 10€00 T.T.C par m² ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Consorts BRIQUET ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme d'acquisitions foncières (environ 23 580€00) au budget communal de l'exercice 2017, sur le compte **21318** de la section d'Investissement ;

STIPULE que les frais de notaire liés à ces acquisitions seront pris en charge par la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) ;

CHARGE le cabinet Harry LANGEVIN, géomètre à CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), 48, rue de la Libération de borner la parcelle AC 492 telle qu'il est prévu entre la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) et les Consorts BRIQUET ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-002 : GAL SUD-MAYENNE - ADHÉSION des COMMUNES de CHÉRANCÉ et de SAINT-POIX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, via la délibération n°DCM2015-037 en date du 12 mars 2015, a adhéré au Gal Sud-Mayenne, spécialisé dans une politique énergie-climat-territoriale depuis septembre 2009 avec son programme LEADER, renforcé en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial.

Le Gal Sud-Mayenne regroupe :

- les Communes des Communautés de Communes du Pays de CRAON (ASTILLÉ, BALLOTS, CONGRIER, COSMES, COSSÉ-LE-VIVIEN, CRAON, CUILLÉ, DENAZÉ, FONTAINE-COUVERTE, GASTINES, LA ROË, LA ROUAUDIÈRE, LA SELLE-CRAONNAISE, LAUBRIÈRES, LIVRÉ-LA-TOUCHE, MÉE, NIAFLES, POMMERIEUX, QUELAINES-SAINT-GAULT, RENAZÉ, SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, SAINT-MARTIN-DU-LIMET, SAINT-QUENTIN-LES-*ANGES, SAINT-SATURNIN-DU-LIMET, SIMPLÉ, SENONNES) ;

- les Communes de la Communauté de Communes du Pays de CHÂTEAU-GONTIER (AMPOIGNÉ, ARGENTON-NOTRE-DAME, AZÉ, BIERNÉ, CHÂTEAU-GONTIER, CHÂTELAIN, CHEMAZÉ, COUDRAY, DAON, GENNES-SUR-GLAIZE, HOUSSAY, LAIGNÉ, LOIGNÉ-SUR-MAYENNE, MARIGNÉ-PEUTON, MÉNIL, ORIGNÉ, PEUTON, SAINT-DENIS-D'ANJOU, SAINT-FORT, SAINT-MICHEL-DE-FEINS, SAINT-SULPICE) ;

- les Communes de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ (BANNES, BAZOUGERS, BOUÈRE, CHÉMERÉ-LE-ROI, COSSÉ-EN-CHAMPAGNE, ÉPINEUX-LE-SEGUIN, GREZ-EN-BOUÈRE, LA BAZOUGE-DE-CHÉMÉRÉ, LA CROPTÉ, MESLAY-DU-MAINE, SAINT-BRICE, SAINT-CHARLES-LA-FORÊT, SAINT-DENIS-DU-MAINE, SAINT-LOUP-DU-DORAT, VILLIERS-CHARLEMAGNE).

Il est demandé aux Communes adhérentes de statuer sur l'adhésion des Communes de CHÉRANCÉ, représentée par son Maire, Monsieur Jacky VALLÉE et de celle de SAINT-POIX, représentée par son Maire, Madame Simone BENÂTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'adhésion des Communes de CHÉRANCÉ et de SAINT-POIX au Gal Sud-Mayenne ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur Vincent SAULNIER, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de CHÂTEAU-GONTIER, structure porteuse du Gal Sud-Mayenne ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Maires des Communes de CHÉRANCÉ et de SAINT-POIX ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-003 : VOIRIE COMMUNALE - RÉFECTION du CHEMIN de LA GUERCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la cérémonie des vœux du Maire de janvier 2017, le Conseil Municipal s'était engagé à procéder à la réfection du chemin de La Guerche, dont la voirie est très endommagée par les nid-de-poule et autres manquements de bitume.

Des demandes de devis ont été envoyées à plusieurs entreprises spécialisées.

L'entreprise PIGEON T.P Loire-Anjou, basée à RENAZÉ (Mayenne), Route de Craon, propose un devis à hauteur de **3 015€00** (H.T), soit **3 618€00** (T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise PIGEON T.P Loire-Anjou, basée à RENAZÉ (Mayenne), Route de CRAON pour la somme de 3 015€00 (H.T), soit **3 618€00** (T.T.C) ; ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Entreprise PIGEON T.P ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au compte 2315/1003 de la section d'Investissement du budget principal de l'exercice 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-004 : RÉHABILITATION de la SALLE de l'ÉTANG - DEVIS SANITAIRES

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des Bâtiments rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante la délibération n°DCM2016-050 en date du 21 avril 2016, concernant la Réhabilitation de la Salle de l'Étang.

Il avait été validé des devis d'artisans pour la réfection du bâtiment. Parmi ces devis, il y a eu celui de l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), 11bis, rue Louis Letort, concernant les sanitaires.

De nouveaux travaux sont venus s'ajouter à ceux déjà prévus et l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir propose un nouveau devis à hauteur de la somme de **1 975€14** (H.T) soit **2 370€17** (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND acte des nouveaux travaux à entreprendre dans le cadre de la réhabilitation de la salle de l'Étang ;

ACCEPTE le devis de l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), 11bis, rue Louis Letort, pour un montant de **1 975€14** (H.T) soit **2 370€17** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise Menuiserie Agencement Belloir ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au compte 2315/960 de la section d'Investissement du budget principal de l'exercice 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne).

2017-005 : EFFACEMENT des RÉSEAUX- Rue de l'Avenir

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue de l'Avenir (référence EF-18-003-16).

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

	DÉSIGNATION et ESTIMATION des TRAVAUX	PARTICIPATION de la COMMUNE
1	Réseau Électrique (H.T)	34 000€00
2	Génie civil de Télécommunication (T.T.C)	26 200€00
3	Éclairage Public (H.T)	19 750€00
4	Gaz (T.T.C)	-
	TOTAL GÉNÉRAL	79 950€00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de réaliser l'Effacement des réseaux électriques, téléphoniques et Éclairage public de la Rue de l'Avenir lors de l'exercice **2018** ;

S'ENGAGE à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et Éclairage Public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président du Syndicat Départemental en Électricité et Gaz de la Mayenne (S.D.E.G.M) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'imputer cette somme au compte 2041582 de la section d'Investissement de l'exercice comptable de l'année 2018 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-006 : MIROIR de SIGNALISATION - Rue Relais des Diligences

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes ont été formulées par des riverains et usagers de la route qui demandent l'installation d'un miroir de signalisation à la sortie de la route de Congrier, donnant sur la rue Relais des Diligences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'installer un miroir de signalisation à la sortie de la Route de Congrier, donnant sur la rue Relais des Diligences ;

CHOISIT un miroir, conforme à l'arrêté n°BO - FS8143b du 21 août 1983, sur le catalogue de l'Entreprise DISCOUNT COLLECTIVITÉS, basée à MONTAGNAC (Hérault), à savoir :

→ 1 miroir (600x800 mm) au prix unitaire de 809€00 (H.T), soit 970€80 (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au compte 2152 de la section d'Investissement du budget principal de l'exercice 2017

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-007 : ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS - DEVIS Garde-corps - ÉCOLE PUBLIQUE - SANITAIRES

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge du dossier Accessibilité rappelle au Conseil Municipal que ce dernier, via la délibération n°DCM2016-081 en date du 16 juin 2016, a validé l'ensemble des devis permettant l'accessibilité aux bâtiments publics de la Commune aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux supplémentaires d'installation de garde-corps à la sortie des sanitaires doivent être entrepris à l'école publique.

L'entreprise RABINE Norbert, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), "Le Pas", déjà mandatée lors de la délibération n°DCM2016-081, propose une offre commerciale à **1 250€00** (T.T.C). En tant qu'auto-entrepreneur, l'entreprise ne tient pas compte de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND acte des travaux restants à réaliser aux sanitaires de l'école publique ;

ACCEPTE le devis de l'Entreprise RABINE Norbert, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), "Le Pas" pour un montant de **1 250[€]00** T.T.C ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise RABINE Norbert;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au compte 2313/980 de la section d'Investissement du budget principal de l'exercice 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-008 : ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS - DEVIS Garde-corps - ÉCOLE PUBLIQUE - SALLES de CLASSE

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge du dossier Accessibilité rappelle au Conseil Municipal que ce dernier, via la délibération n°DCM2016-081 en date du 16 juin 2016, a validé l'ensemble des devis permettant l'accessibilité aux bâtiments publics de la Commune aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux supplémentaires d'installation de garde-corps à la sortie des salles de classe doivent être entrepris à l'école publique.

L'entreprise RABINE Norbert, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), "Le Pas", déjà mandatée lors de la délibération n°DCM2016-081, propose une offre commerciale à **2 580[€]00** (T.T.C). En tant qu'auto-entrepreneur, l'entreprise ne tient pas compte de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND acte des travaux restants à réaliser aux sanitaires de l'école publique ;

ACCEPTE le devis de l'Entreprise RABINE Norbert, basée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), "Le Pas" pour un montant de **2 580[€]00** T.T.C ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise RABINE Norbert;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au compte 2313/980 de la section d'Investissement du budget principal de l'exercice 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

● **Placette du Chêne** : Monsieur le Maire propose à la Commission Voirie ainsi qu'à tous les membres du Conseil Municipal de se rendre placette du Chêne pour y étudier la possibilité de tracer des places de parking réservés pour les résidents.

● **Projets 2017** : Le Conseil Municipal liste les projets et travaux prévus pour 2017 afin d'élaborer le budget de l'exercice 2017 :

- Nettoyage façade de la mairie
- Nettoyage façade église
- Façade gendarmerie (dernière tranche)

- Accessibilité handicapés
- Réhabilitation de la Salle de l'Étang
- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Voiries communales
- Installation du médecin
- Acquisitions foncière rue de l'Étang
- Lotissement des Jardins (acquisitions de terrain)
- École publique (abaissement plafond dortoir,...)
- Église (rénovation des portes)

● **Poteau endommagé** : Monsieur DEMINGUET Éric, Conseiller Municipal interpelle le Conseil sur le poteau endommagé rue d'Anjou. Monsieur le Maire lui répond en lui indiquant que le poteau endommagé a été réparé par les agents communaux.

● **Bois à vendre** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'abattage et à l'élagage des arbres par le Bassin de l'Oudon et les employés communaux, des cordes de bois sont mises à la vente aux particuliers, au prix déterminé par le Conseil Municipal (délibération n°DCM2015-090 en date du 18 juin 2015).

● **Vœux du Maire** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire le bilan de la cérémonie des vœux du Maire du 7 janvier 2017. Il en ressort une appréciation générale positive.

● **Bulletin Municipal 2016** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe en charge de la Commission du Bulletin Municipal indique que ce dernier a été distribué à la population suite aux vœux du Maire. La qualité et le rendu final sont très satisfaisants. Plus de 65 personnes ont répondu au jeu lancé par la Commission Bulletin à l'occasion de la parution de ce 40^{ème} numéro. Le tirage au sort des gagnants aura lieu le jeudi 9 février 2017 à 20h00, salle parquet.

● **Visite de la cantine par le prestataire RESTORIA** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4^{ème} Adjointe en charge de la restauration scolaire présente le compte-rendu de la visite de Madame Isabelle DOUZOUER, de la société RESTORIA. Il en résulte que des améliorations sont apportées sur les commandes de repas et sur quelques modifications quant à l'organisation sont à prévoir.

● **Journée citoyenne** : Le conseil Municipal souhaite organiser une journée citoyenne ayant pour objectif principal de faire du nettoyage, entre autres, au parc du Frêne, pour inciter les citoyens à respecter l'environnement et la propreté du village. La date du 11 février 2017 est envisagée.

● **Diplôme et médailles des agents communaux** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 6 agents de la Collectivité (dont 2 retraitées) ont reçu la distinction de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Une cérémonie de remise de médailles et de diplômes est prévue le 3 mars 2017 à 20h00, salle parquet.

● **Prochaines réunions** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions :

- 30 janvier 2017 - 10h30 : Visite SATESE à la station d'épuration
- 30 janvier 2017 - 19h00 : Conseil Communautaire à CRAON
- 31 janvier 2017 - 14h00 : RDV à Mr KLUS (C.I.A.S)
- 1^{er} février 2017 - 15h30 : RDV en mairie avec CHESNEAU Environnement
- 3 février 2017 - 11h00 : Bilan Gendarmerie 2016 à CRAON
- 13 février 2017 - 20h00 : Conseil Communautaire
- 14 février 2017 - 10h00 : Préparation du budget

- 14 février 2017 - 20h00 : Maire-Adjoints
- 17 février 2017 - 14h00 : Bassin de l'Oudon, en mairie
 - 20 février 2017 - 14h00 : réunion P.L.U
 - 20 février 2017 - 20h00 : Assemblée des Maires à CRAON
 - 23 février 2017 - 20h00 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 23 Février 2017 à 20h00.

SIGNATURES

Mr BRETON R.	Absent Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
Mr GESLIN S.	Mr BRIQUET A.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Absent Mr HENRY D.
Mr BRETON R.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.